

Contrats de ville "Quartiers 2030"

Afin d'améliorer la vie dans les quartiers prioritaires du territoire, Limoges Métropole a élaboré un contrat de ville multipartenarial définissant des actions précises sur une période donnée.

Un contrat de ville, pourquoi ?

Assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines.

La politique de la ville est une politique additionnelle qui se déploie dans les quartiers prioritaires pour améliorer la vie de leurs habitants. Elle s'applique en plus des autres politiques publiques, uniquement à destination des habitants des quartiers prioritaires, pour répondre à trois objectifs :

- > simplifier et accélérer l'action publique
- > assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants
- > maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés



Cette politique publique s'adresse sur Limoges aux 9 quartiers prioritaires. Ensemble, ils représentent 25000 habitants, soit 19% de la population de la ville de Limoges et 14.5% de celle de Limoges Métropole.

Le contrat de ville prend en compte les spécificités et les ressources des 9 quartiers prioritaires de la ville et de leurs habitants en déployant un projet par quartier.

CHIFFRES CLÉS

12 % des habitants de Limoges Métropole vivent dans un quartier prioritaire soit 25 143 personnes

39% des ménages ont emménagé récemment (moins de 5 ans)

4 708 mineurs en situation de fragilité

40 % de la population a moins de 25 ans contre 30% sur le territoire de Limoges Métropole

Un niveau de vie mensuel moyen de **1 111 €** contre 1875 € sur le territoire de Limoges Métropole

Un taux de pauvreté de **51%** contre 18 % sur le territoire de Limoges Métropole

9 750 logements

47% des 15 ans et plus sont non-scolarisés et sans diplôme contre 18 % sur le territoire de Limoges Métropole

Un contrat de ville, avec qui ?

L'élaboration du contrat de ville s'est appuyée sur une démarche de consultation citoyenne entre septembre 2023 et février 2024. Menée en 2 phases, elle a permis de mobiliser 833 personnes dans les 9 quartiers prioritaires.

A la date de signature, le 12 avril 2024, 32 signataires sont présents pour s'engager dans le contrat de ville de Limoges Métropole pour la période 2024-2030 :

> Limoges Métropole, la Ville de Limoges, l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts et Consignations, France Travail, la Mission locale d'agglomération, la CAF, l'Agence Régionale de Santé, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la CPAM, la DSDEN, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, Limoges Habitat, Noalis, Scalis, CDC Habitat, le Rectorat de l'académie de Limoges, l'Université de Limoges, la CARSAT Centre Ouest, Catalent, Legrand, Enedis, Orange, EDF, SUEZ, FACE La fondation pour l'inclusion, l'URSSAF, le Comité départemental olympique et sportif, BPI France

Un contrat de ville comment ?

Élaboré sur la base d'un diagnostic partagé, ce contrat propose, dans une logique partenariale, de répondre aux problématiques spécifiques rencontrées sur ces territoires. Il s'organise autour de 4 axes d'intervention.

Les quatre axes d'intervention

Vivre-ensemble et amélioration des sécurités pour une plus grande cohésion sociale dans les quartiers 

- Améliorer les conditions de la tranquillité publique et résidentielle des habitants
- Lutter contre la précarité sociale et sanitaire de publics spécifiques

Transition écologique et solidaire des quartiers



- Soutenir la prise de conscience des habitants au développement durable en lien avec les établissements scolaires
- Promouvoir des pratiques soucieuses de l'environnement

Accessibilité des habitants à tous les services



- Favoriser les réussites scolaires et personnelles
- Adapter l'offre de proximité des services publics et des acteurs de quartier
- Renforcer l'accessibilité physique, linguistique et numérique

Développement de l'emploi et de la formation pour tous et tout au long de la vie



- Lever les obstacles à l'insertion professionnelle
- Favoriser la diversité des choix professionnels dès le plus jeune âge
- Mobiliser les acteurs économiques du territoire

Ces quatre axes prennent en compte des thématiques transversales

- > la connaissance et le respect des valeurs de la République et du principe de laïcité,
- > la lutte contre les discriminations,
- > l'égalité femmes/hommes,
- > les relations et la solidarité intergénérationnelles

La participation des habitants

La participation des habitants continue d'être prise en compte et animée dans le cadre des projets de quartier. Des instances de consultation sont mises en place, un soutien est apporté aux conseils citoyens notamment par l'animation et l'abondement du fonds de participation des habitants, qui permet de soutenir financièrement des projets ponctuels menés par les habitants.

- [La Lettre de l'observatoire - N°6 - Avril 2026](#)
- [La Lettre de l'observatoire - N°5 - Décembre2025](#)
- [La Lettre de l'observatoire - N°4 - Septembre 2025](#)
- [La Lettre de l'observatoire - N°3 - Mai 2025](#)
- [La Lettre de l'observatoire - N°2 - Février 2025](#)
- [La Lettre de l'observatoire - N°1 Novembre 2024](#)



Appels à projets du contrat de ville

Le Contrat de Ville vient
renforcer les pratiques
partenariales engagées sur le
territoire. Afin de favoriser la
déclinaison opérationnelle de
la...
